

COMPTE RENDU AUDIOCONFERENCE CORONAVIRUS ILE DE FRANCE DU 24 MARS 2020

Le DI Ile de France a effectué un point de situation exhaustif auprès des représentants du personnel:

La mise en place d'un plan de continuité d'activité dans les services douaniers franciliens se traduit de la façon suivante :

- Branche OP/CO:

2 à 3 agents maximum dans les bureaux avec priorité sur les pôles douane (veille DELTA, transit, accueil, visa de documents non dématérialisés). Le BCI de Paris et le bureau de la garantie sont fermés. Un questionnaire relatif à l'utilisation des gants jetables a été soulevé en particulier lorsque les agents manipulent des documents apportés par un opérateur. Le DI va se rapprocher de la DG sur les mesures préventives et les préconisations à appliquer.

- Branche AG:

Pour la DI Ile de France sont présents quotidiennement le DI, un cadre supérieur, la conseillère de prévention (1 jour sur 2), 2 à 3 agents au pôle RH avec un cadre supérieur. Les rédacteurs du PLI et du pôle PPDS sont en télétravail.

- Branche SURV:

Les conditions d'exercice sont fortement altérées pour les brigades des Ulis et de Rungis en raison du nombre d'agents présentant des symptômes du COVID 19. Le STA est fermé. La gare de Marne La Vallée Chessy est fermée. Le trafic à la gare du Nord est très restreint avec un fonctionnement type composé de 4 équipes de 9 agents avec renfort potentiel de 3 agents. Pour les brigades Paris Ferroviaire, Paris Nord et Paris Sud, une équipe de 5 agents est mobilisée quotidiennement.

Le DI indique que la vocation LCF est subordonnée à la présence des Equipements de Protection Individuels. Les brigades effectuent quotidiennement des patrouilles à vocation dissuasive.

Dans le contexte actuel, le DI rappelle les rôles essentiels des chefs de services et des médecins de prévention qui sont des maillons forts dans la transmission des informations.

En outre, le DI souhaite instaurer à son niveau un suivi et une traçabilité des périodes de quatorzaine pour les agents en situation de confinement.

Concernant la continuité du versement de la paye des agents en période de crise (si le CSRH n'était plus en capacité de fonctionner), le DI indique qu'une procédure de secours peut être actionnée : C'est la paye du mois N-1 qui serait alors versée.

Quelques éléments chiffrés pour la DI Ile de France : 46 agents placés en quatorzaine, 15 agents présentant les symptômes du COVID 19.

N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté et surtout prenez soin de vous.

LES REPRESENTANTS USD FO